Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211025-CONS-AG-21-130-DE
Date de télétransmission : 03/11/2021
Date de réception préfecture : 03/11/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 25 octobre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Décision modificative n° 2 – Budget primitif 2021 – Budget principal

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 25 octobre à 17h00 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 octobre 2021.

PRESENTS : LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	LOMBARDO Florence
CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
DE CASALTA Jean-Sébastien	à	ZUCCARELLI Jean
MASSONI Jean-Joseph	à	MILANI Jean-Louis
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS : VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, DE GENTILI Emmanuelle GIAMARCHI Marie-Dominique, MALAFRONTE Christine, POLISINI Ivana, LACAVE Mattea, COLOMBANI Carulina, SAVELLI Pierre.

QUORUM : 21

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211025-CONS-AG-21-130-DE
Date de télétransmission : 03/11/2021
Date de réception préfecture : 03/11/2021

Conseil du 25 octobre 2021

OBJET : Décision modificative n° 2 – Budget primitif 2020 – Budget principal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision modificative n° 1 votée en conseil communautaire en date du 19 Juillet 2021 ;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2021, par une décision modificative n° 2 :

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ADOPTE PAR CHAPITRES – A la majorité
(Contre : MM. Zuccarelli, De Casalta, Morganti, Mme Salge – pour chaque chapitre)

La décision modificative n° 2 au Budget principal qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chap.	compte	Libellé	Montant
011	*Charges à caractère général*		130 000,00 €
	60631	*Fournitures d'entretien*	50 000,00
	60632	*Fournitures de petits équipements*	50 000,00
	60628	*Autres fournitures non sotckées*	30 000,00
65	*Autre charge de gestion courante*		600 000,00
	657358	*Subvention F autres grouepements*	600 000,00 €
67	*Charges exceptionnelles*		20 000,00
	673	*Titres annulés sur exercice antérieur*	20 000,00
68	*Dotations aux provisions semies budgétaires*		- 536 032,74
	6875	*Risques et charges exceptionnelles*	- 536 032,74
	TOTAL		213 967,26

Recettes de fonctionnement

Chap.	compte	Libellé	Montant
73	Impôts et taxes		63 967,26
	73111	Impôts directs locaux	63 967,26
77	*Recettes exceptionnelles*		20 000,00
	7788	*Produits exceptionnels divers*	20 000,00
042	*Opération d'ordre - transfert entre sections*		130 000,00
	722	*Immobilisations corporelles*	130 000,00
	TOTAL		213 967,26

Conseil du 25 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211025-CONS-AG-21-130-DE
Date de télétransmission : 03/11/2021
Date de réception préfecture : 03/11/2021

OBJET : Décision modificative n° 2 – Budget primitif 2020 – Budget principal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	compte	Libellé	Montant
20	**Immobilisations incorporelles**		- 130 000,00
	2031	Etudes et Recherches	- 130 000,00
040	*Opération d'ordre - transfert entre sections*		130 000,00
	2135	*Installations générales - Agencements*	130 000,00
041	**Opérations Patrimoniales**		30 000,00
	2135	Installations générales - Agencements	30 000,00
		TOTAL	**30 000,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	compte	Libellé	Montant
041	**Opérations Patrimoniales**		30 000,00
	2031	Etudes et Recherches	30 000,00
		TOTAL	**30 000,00**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 03.11.21
et publication ou notification
du 03.11.21
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MENGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.